

MYTHOLOGIES DU VIVRE-FEMME

Corinne Mencé-Caster

Mythologies du vivre-femme

*Essai sur les postures
et impostures féminines*

Essai

Editions Persée

Consultez notre site internet



© Editions Persée, 2015

Pour tout contact :
Editions Persée – 38 Parc du Golf – 13 856 Aix-en-Provence
www.editions-persee.fr

*Femmes de tous pays, femmes créoles,
hommes de bonne volonté,
cette parole vous est dédiée*

EN GUISE DE PROLOGUE

L'idée de ce livre nous est venue, alors que nous assistions, il y a peu de temps, à un colloque sur « La protection constitutionnelle des droits et libertés en Amérique latine et dans la Caraïbe ». Ce très beau colloque nous a permis, à bien des égards, de prendre conscience des écarts possibles entre les principes constitutionnels inscrits dans les textes et la réalité du terrain où les droits et libertés parfois élémentaires sont souvent bafoués. Et si le souvenir nous en vient au seuil de ce modeste manifeste, c'est précisément parce qu'au moment de nous lancer dans cette entreprise, nous sentons comme un vent contraire souffler sur notre nuque, inclinée vers l'écran.

Quels liens insondables cherchons-nous à établir entre les libertés constitutionnelles, notre démarche d'écrire ce livre et la fugitive inquiétude qui s'est comme immiscée en nous, dès lors que nous en avons formé le dessein ?

Ne sommes-nous donc pas, comme l'ensemble de nos concitoyens, protégée dans nos droits fondamentaux, et singulièrement, dans celui relatif à la liberté d'expression ? Pourtant, un doute nous a saisie, certes seulement quelques secondes, mais quelques secondes de trop. Nous avons eu le sentiment d'être exposée, offerte à l'avalanche de coups susceptibles de partir de mille points inattendus, ou pire encore, soumise à l'indifférence suprême de ceux qui soutiennent mordicus que rien ne saurait faire changer les choses.

Ce doute – éphémère dans notre cas – dit seulement que nous sommes dans une société où finalement nous ne nous sentons pas si libres d’exprimer ce que nous pensons vraiment. Il dit aussi que s’exerce une censure latente, sournoise, amplifiée par les technologies actuelles qui, à bien des égards, veulent réduire au silence et priver de voix ceux qui ont le sentiment que quelque chose ne va pas, que des dérives sont à l’œuvre. Nous avons décidé de chasser ce doute d’un revers de main et de publier ce que nous croyons avoir à dire.

Ce qui nous amène à écrire aujourd’hui est ce sentiment diffus mais irrépressible que nous, femmes, hommes, de cette société dont nous nous sentons partie prenante, sommes en train de passer à côté d’une mutation fondamentale pour nos démocraties. Nous voulons parler de la question de la place des femmes, de leur rôle, des évolutions qui se sont succédé et qui se sont dans le même temps, enlisées.

Le prisme de la loi sur la parité nous semble pertinent, dans la mesure où cette loi, révolutionnaire en soi (quoique bien tardive) est en voie de passer inaperçue ou, c’est presque la même chose, d’être galvaudée.

En effet, trop souvent encore, elle tend à être traitée comme une vulgaire affaire d’arithmétique, comme une question de places sur un échiquier dont les hommes garderaient l’entière maîtrise.

Nous ne reviendrons pas sur le cœur du débat de la parité. Savoir s’il faut ou non légiférer sur une telle question nous semble dérisoire, au regard des enjeux qui se profilent. De toute évidence, si la loi a été promulguée, c’est sans doute que les choses n’allaient pas assez vite, assez loin et qu’il fallait manifester une

volonté politique d'égalitarisme'. Lapalisse n'aurait pas dit mieux, mais parfois, devant la persistance des dysfonctionnements, les lapalissades ont du bon.

Nous notons que la loi inscrit la parité hommes-femmes comme un progrès et c'est en ce sens que nous entendons l'analyser. Un progrès dans la mesure où personne ne pourra plus faire semblant d'oublier que des femmes ont toute légitimité à siéger, à prendre part aux affaires de la cité, aux processus décisionnels, de manière officielle et affichée.

Et ce n'est pas parce que la loi ne suffira pas, ce n'est pas parce que la loi pourra, dans quelques années, inverser le processus qui l'a vu naître, qu'il faudrait prendre le parti de la boycotter ou de la considérer comme un plâtrage incapable d'aller au cœur du mal.

Comme tout dispositif humain, cette loi présente les défauts de ses qualités et c'est ce que nous signifions en préambule, en indiquant que ce serait une grave déperdition de la traiter sur le mode arithmétique. Oui c'est vrai : huit femmes et huit hommes donnent bien seize candidats au total, dans un respect du principe juridique de parité. $8 + 8 = 16$ et tout est bien qui finit bien. Mais s'est-on jamais interrogé sur le poids de chacun de ces 8 ? En arithmétique la question est sans objet. En politique non.

1 – Viviane WILLIS-MAZZICHI, « Allocution inaugurale », *Les hommes en changements. Actes du séminaire européen sur les résistances masculines aux changements* (Toulouse, les 20-21 février 2004), Presses Universitaires de Toulouse-le-Mirail/ Association de recherches sociologiques et ethnologiques, 2004, p. 13 : « Légiférer est essentiel en matière d'égalité mais apparemment pas suffisant. Il faut autre chose, un changement culturel et social plus profond qui amène la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société européenne. Le traité d'Amsterdam y a contribué en 1999 en stipulant que l'égalité entre hommes et femmes et l'élimination des inégalités soient intégrées dans toutes les actions de l'Union européenne (Article 32). [...] La législation est la structure fondamentale de la promotion de l'égalité. Elle a été construite progressivement à partir de l'article du Traité de Rome sur l'égalité de salaire. C'est un processus lent mais nécessaire à l'organisation de nos démocraties ».

Nous en voulons pour preuve que, chez nous, en Martinique, peu de femmes ont pris ouvertement position sur le sujet. Vous me rétorquerez que peu d'hommes aussi, il est vrai. La loi est là, elle gêne, elle oblige à refaire des calculs, à revoir des positions. Il faut « intégrer les femmes », leur « garder une place », autant d'expressions qui traduisent le malaise profond que génère la loi, tout autant que la précipitation avec laquelle on veut minimiser les importantes mutations qu'elle entraîne nécessairement.

Nous voudrions d'abord dénoncer certaines expressions qui sont banalisées dans une société où les hommes sont travaillés par un machisme inconscient mais si prégnant que nous en venons tous, hommes et femmes, à tenir pour normales des formules absolument inadmissibles. Et qu'on ne nous objecte pas l'éternel couplet du féminisme révolu, de l'inversion du discours, et donc, des inégalités qui, finalement, s'instaureraient à l'endroit des hommes. Quand un homme défend des positions qui sont favorables aux hommes, c'est tellement courant et banal qu'on tient pour naturel qu'il agisse ainsi. On ne cherche d'ailleurs pas à le qualifier de « masculiniste ». Il devrait en aller de même pour les femmes. Revendiquer des formes d'égalité entre hommes et femmes ne relève pas le moins du monde du féminisme, mais de la logique, voire d'un simple devoir.

Nous en revenons donc à la question de parité et des formules jugées inadmissibles pour l'évoquer.

Chaque fois que, dans un discours public, il a été fait mention de la parité, nous avons entendu des expressions telles que : « ah oui, maintenant avec les femmes à mettre, c'est devenu plus compliqué » ; ou encore « il faudra bien mettre des femmes ». Ou pire encore : « à cause des femmes qu'on est obligés de mettre, beaucoup d'hommes vont se retrouver sur le carreau », etc.

Un constat s'impose : les femmes sont encombrantes en politique, traditionnellement reconnue comme une affaire d'hommes. Ce n'est pas qu'il n'y ait pas de femmes qui gravitent autour des

hommes politiques, mais elles le faisaient jusque-là très souvent en position de satellite. Entendons par-là, qu'au mieux, elles occupaient la deuxième position.

C'est d'ailleurs dans cet ordre-là que sont analysées les choses : la parité envisagée ainsi change la place des hommes sur la liste (ils passent par exemple de la place 2 à la place 3), mais aucunement leur place dans la représentation de la hiérarchie politique. Le numéro 3 sur la liste reste le numéro 2 sur l'échiquier politique, le numéro 4 demeure le numéro 3, etc. Les femmes servent donc de bouche-trou. Elles viennent combler un vide imposé par l'ordre du juridique mais sans réelle répercussion sur l'ordre du politique.

Cette expression de « bouche-trou », aussi triviale soit-elle, a l'avantage d'illustrer la stratégie qui est à l'œuvre : les femmes sur la liste, en tant que simples variables d'ajustement juridique.

Il ne faut donc pas s'y tromper : ce qui pourrait apparaître comme une sorte de promotion n'est en réalité qu'une stagnation, voire une régression déguisée, dans la mesure où l'ordre de priorité affiché masque le rapport de forces qui se joue et qui est défavorable aux femmes.

Pour bien comprendre le mécanisme de constitution de ces nouvelles listes, il faudrait imaginer une liste de référence composée uniquement d'hommes – ceux qui comptent vraiment – dans laquelle on intercalerait pour toutes les places paires des noms de femmes.

Ceci est tellement vrai que ce sont les hommes qui conservent naturellement le leadership, qui composent la liste et font appel aux femmes pour remplir les cases vides qui sont paires. C'est ce que signifie clairement l'expression « il faudra qu'on mette des femmes ». Les femmes restent donc, dans de telles conditions, des « sous-hommes ». Il va de soi que nous décrivons un principe de fonctionnement qui ne tient pas compte de telle ou telle réalité singulière, où l'on pourrait aller jusqu'à imaginer que des

femmes aux côtés des hommes joueraient aussi ce jeu de minoration d'elles-mêmes.

Si nous avons pris du temps à décrire ce système, c'est bien pour insister sur le dévoiement qui pourrait se produire, quant à l'esprit de la loi sur la parité, si nous n'y prenons garde. Et ce dévoiement se ferait naturellement dans l'intérêt des hommes qui sont déjà rompus à l'exercice de la politique et qui ne conçoivent même pas qu'on puisse agir autrement, que des mentalités nouvelles puissent surgir pour repenser ces modalités du *faire politique*.

En ce sens, il nous paraît important d'affirmer que la parité n'est pas arithmétique et qu'il ne tient qu'aux femmes et aux hommes de bonne volonté de lui conférer sa substance politique en repensant de A à Z la chose politique.

Il peut paraître utopique de chercher à refaire le monde, notamment dans un contexte où les grandes idéologies semblent caduques et où un pragmatisme aux forts relents de cynisme sévit un peu partout.

Pourtant nous n'avons pas d'autre choix si nous voulons que cette corruption quasi généralisée de la sphère politique, en termes du moins de « ressenti », s'arrête et que l'intérêt général retrouve la place qui lui est dévolue, à savoir, la première.

Il est temps que l'on s'essaie à d'autres modèles, que l'on expérimente d'autres manières de faire, de penser, d'agir, qui soient plus en accord avec ce que le citoyen lambda attend de ses élus et de la chose publique.

Rien ne peut nous assurer que l'entrée plus massive de femmes en politique constitue une panacée, voire une réponse adaptée, mais c'est seulement en essayant que nous saurons si nous avons eu raison ou tort de promouvoir une telle hypothèse.

Nous ne pouvons, hélas, que constater que les conditions optimales ne sont pas réunies pour que cette prise de responsabilités au féminin soit réussie, ne serait-ce qu'au niveau des femmes elles-mêmes.

Les stratégies des hommes au pouvoir révèlent précisément que rien n'est fait pour faciliter l'accès des femmes au monde politique, parce que parallèlement rien n'est mis en œuvre non plus pour promouvoir de manière spécifique, leur accès aux responsabilités. Tout d'abord les femmes qui décident d'aller en politique ne jouissent pas nécessairement dans nos pays d'une bonne image, tant chez les hommes que chez les femmes. Il arrive régulièrement qu'elles soient traitées d'opportunistes, d'« assoiffées du pouvoir » ou encore de « mauvaises mères », capables de sacrifier leurs enfants, à l'aune des intérêts politiques. Elles sont souvent parrainées, prises en main et introduites par des hommes déjà expérimentés qui exigent tacitement qu'elles se conforment aux comportements qu'eux attendent d'elles. Ces hommes, pour la plupart, n'entendent pas du tout que des femmes viennent bousculer leurs modes d'être, de faire ou de penser, parce qu'ils estiment que, seuls eux, disposent de l'ensemble des atouts indispensables à la réussite professionnelle et/ou politique.

Autrement dit, il est tacitement demandé aux femmes de singer le comportement des hommes aux responsabilités et si elles ne le font pas, elles risquent d'être rejetées pour incompétence.

Comme le souligne Anastasia Meidan :

Plus concrètement, ces femmes politiques qui possèdent le pouvoir et qui se réclament de l'antisexisme semblent reproduire les structures de l'ordre viril. À travers l'analyse des négociations politiques, nous discernons clairement comment des femmes sont sommées de se soumettre à l'ordre masculin (Welzer-Lang, 1988). Les rapports femmes/femmes sont structurés à l'image hiérarchisée des rapports hommes/femmes. Les femmes donnent à voir une